



## Note sur la portée existentielle de "je pense"

Sacha Bourgeois-Gironde

► **To cite this version:**

Sacha Bourgeois-Gironde. Note sur la portée existentielle de "je pense". sacha Bourgeois-Gironde. Les Formes de l'Indexicalité, Presses de la Rue d'Ulm, 2001. ijn\_00000554

**HAL Id: ijn\_00000554**

**[https://jeannicod.ccsd.cnrs.fr/ijn\\_00000554](https://jeannicod.ccsd.cnrs.fr/ijn_00000554)**

Submitted on 3 Dec 2004

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Note sur la portée existentielle de « Je pense »

Sacha BOURGEOIS-GIRONDE

Dans *Reconstruction analytique du cogito*<sup>1</sup>, j'ai tenté d'expliquer pourquoi, à mon sens, l'analyse de la forme logique et de la force épistémique du cogito cartésien devait rendre compte et exploiter deux aspects de ce dernier. Le premier aspect est que l'usage de la première personne (et du temps présent) dans l'énoncé du cogito est ce sur quoi repose son incorrigibilité, sa force épistémique. Ce trait indexical fait également partie de la forme logique du cogito. Hintikka<sup>2</sup>, dont les analyses m'ont servi de point de départ, souligne la nécessaire absence de présupposition existentielle par la prémisse du cogito (« je pense »), faute de quoi le *dictum* cartésien s'apparenterait à une pétition de principe. La première difficulté est donc simplement de représenter dans la forme logique de la prémisse du cogito un trait indexical dont la présence n'implique aucune présupposition d'existence du sujet du cogito. Une telle contrainte a favorisé, chez Hintikka, l'analyse logique du cogito dans le cadre d'une logique libre. Nous reviendrons sur ce point. Mais le point plus précis est ici le rapport entre présupposition d'existence et indexicalité dans la prémisse du cogito.

Le deuxième aspect est que le cogito n'a pas seulement une conclusion existentielle mais aussi une portée essentielle. Bien que l'on puisse arguer que Descartes remette la portée essentielle du cogito à une transition ultérieure du *sum* à la *res cogitans* – de l'existence à l'essence –, il est néanmoins clair que le prédicat utilisé dans la prémisse du cogito renvoie à une propriété essentielle et que c'est précisément sur elle que peut s'établir la conclusion existentielle du cogito. Ce point pose une difficulté, non soulevée par Hintikka, relativement à la précédente. Tout d'abord, d'un point de vue purement interprétatif, cela suppose que la transition cartésienne ultérieure entre le *sum* et la *res cogitans* n'est qu'une sorte d'explicitation d'une implication qui a lieu, dès le moment de la prémisse, de l'essence à l'existence. De plus l'explicitation serait à rebours : de l'existence à l'essence. Mais ce n'est pas le plus intéressant. La difficulté philosophique sérieuse est que la présence d'un prédicat essentiel dans la prémisse ne doit pas entraîner l'existence de ce à quoi semble attribué, dès la prémisse, ce prédicat, faute de quoi l'argument du cogito tout entier, dès sa conclusion, *sum*, n'est que l'explicitation d'une certaine présupposition existentielle.

Dans cet article je m'attache à préciser la manière dont peuvent figurer dans une représentation logique de la prémisse du cogito les différents ingrédients que l'on peut intuitivement lui associer. Successivement, j'envisagerai le rapport entre prédication et présupposition existentielle, la nature de la prédication indexicale et les rapports entre essence et indexicalité. L'analyse de ces problèmes prend pour point de départ le cogito, mais j'espère que nous avons bien affaire ici à un phénomène – la prédication indexicale essentielle – qui est plus largement pertinent d'un point de vue philosophique.

### Prédication et présupposition existentielle

En parlant de *forme logique* du cogito, je considère ici exclusivement les ingrédients qui doivent figurer dans une représentation semi-formelle adéquate de la prémisse du cogito. Je laisse donc de côté la question du type d'inférence de la prémisse à la conclusion. Je m'intéresse directement à la formalisation du type d'intuition qui accompagne l'énoncé ou la

---

<sup>1</sup> S. Bourgeois-Gironde, *Reconstruction analytique du cogito*, Paris, Vrin, 2001.

<sup>2</sup> J. Hintikka, « “Cogito ergo sum” inference or performance », *Philosophical Review*, 71, 1962, p. 3-32.

pensée de la prémisse du cogito. La prémisse du cogito doit comporter ces trois éléments : un (ou deux) trait indexical ; l'absence de présupposition existentielle ; un prédicat qui exprime une propriété essentielle. C'est le deuxième point qui fait porter une contrainte logique sur les deux autres. La contrainte est qu'il semble falloir rendre compte de l'indexicalité et de l'essentialisme dans le contexte d'une logique libre. Mais cela est au bout du compte assez peu naturel. La contrainte de non-engagement existentiel porte sur les variables liées par les quantificateurs, en logique libre. L'indexical (« je ») est ici une constante ou une variable libre, et le prédicat est un prédicat. La question d'un engagement existentiel réalisé par ces ingrédients formels est donc légèrement différente. Ce qu'on demande ici est une certaine interprétation des termes indexicaux et des propriétés essentielles eu égard au fait qu'ils véhiculent respectivement l'idée d'un individu situé dans la perspective d'un locuteur ou d'un penseur et l'idée d'un individu qui est tel que s'il n'avait pas la propriété indiquée, il n'existerait pas. On veut pouvoir interpréter ces termes de telle sorte qu'ils ne présupposent pas l'existence de l'individu qu'ils permettent d'identifier et de caractériser.

Ces idées, qui ne portent pas directement sur la quantification, peuvent y être rattachées. Hintikka lui-même a, en ce qui concerne la première idée, proposé deux modes de quantification : publique et privée, ou encore, objective et perspective<sup>3</sup>. Au sein du cogito nous aurions affaire à une quantification de deuxième type : la mise en rapport perspective d'un sujet et d'un objet d'*acquaintance*. Un objet d'*acquaintance* est privé et momentané (ici le second caractère indexical du cogito peut entrer en jeu). Il est, pour ainsi dire, plus fragile qu'un objet public de quantification et il y aurait donc un certain sens à dire que la présupposition existentielle qu'un mode perspectival de quantification fait porter à l'égard d'un tel objet est ontologiquement plus innocente que celle qui consisterait à l'admettre comme un objet public de notre domaine de discours. Un point corollaire est qu'un objet d'*acquaintance* est un objet dépendant.

Il faut prendre garde, dans le cas précis de l'analyse de la prémisse du cogito, à ce que l'individu dont dépend l'objet d'*acquaintance* ne soit pas à son tour le sujet du cogito dont l'existence serait ainsi présupposée. Cet individu se tiendrait dans une relation perspective avec l'un des ses contenus mentaux. Dans ce cas la forme logique de la prémisse du cogito serait relationnelle et l'un des *relata* serait le sujet existant du cogito. Pour éviter cela on peut insister sur le point que la dépendance et la perspective, envisagées comme devant être logiquement représentées par un type particulier de quantificateur, sont une même et seule idée, ou, disons, deux faces de la même idée, et qu'il n'y a pas lieu de la représenter sous une forme explicitement relationnelle. Ce dont dépend l'objet d'*acquaintance*, connu de manière perspective, est un point de vue et non pas nécessairement un esprit, une personne, un moi, ou un sujet. Ce qui est présenté est un aspect, et cet aspect est de manière inhérente – et sans que l'on n'ait besoin d'expliquer cette dépendance interne à l'aide d'une relation *partes extra partes* – dépendant d'un point de vue. L'idée d'aspect et l'idée de point de vue ne sont pas deux idées réellement distinctes et la suggestion, par Hintikka, d'un mode de quantification perspective est plus adaptée à l'ontologie des objets d'*acquaintance* que leur compréhension comme termes séparés de certaines relations. Ce qu'implique ce mode de quantification, d'un point de vue ontologique, est qu'il y a des objets perspectivaux, et si l'on veut détailler ces objets, on ajoutera qu'il y a des aspects et des points de vue, mais on n'aura rien dit de plus, on n'aura pas enrichi par mégarde le domaine de discours. Le point important qu'il faut remarquer ici est que l'esquisse d'analyse a porté sur un certain mode de quantification et non sur un terme singulier. En un sens, mais sans avoir mené proprement cette analyse pour l'instant, on a ainsi indiqué la possibilité d'une élimination contextuelle du terme indexical

---

<sup>3</sup> J. Hintikka, « Objects of knowledge and belief : Acquaintance and public figures », *Journal of Philosophy*, 67, 1970, p. 869-883.

singulier en le rattachant à un mode particulier de quantification dont on a précisé le type d'engagement ontologique qui s'y attachait.

La deuxième difficulté semble à priori beaucoup plus irréconciliable. Si l'on a dans la prémisse du cogito l'expression d'une propriété essentielle, comment penser que l'on n'a pas également le sujet de cette propriété ? Sans cette propriété, un tel sujet n'existerait pas. Cela n'implique pas bien sûr que sans ce sujet, une telle propriété ne pourrait pas être exprimée. La difficulté est plutôt que l'idée d'une propriété essentielle est la réciproque de celle de l'idée de l'identité d'un individu à travers les mondes possibles, c'est-à-dire à travers l'ensemble des interprétations de la prémisse. Pour être identique dans toutes les interprétations, un individu doit posséder certaines de ces propriétés de manière nécessaire. Ce que semble dire le cogito, dans ces conditions, est que si je pense, si j'ai une certaine propriété, alors j'existe, nécessairement. C'est au fond la manière ordinaire de comprendre le cogito et il n'est pas clair qu'il faille y renoncer au motif que Hintikka a souligné que si la prémisse est de la forme d'un prédicat appliqué à un sujet, elle contient une présupposition existentielle qui rend l'argument circulaire. Ou alors il faut soutenir l'hypothèse selon laquelle l'interprétation que l'on doit donner de la prémisse est une interprétation dans laquelle le sujet pensant est absent mais qui entraîne logiquement que dans toutes les interprétations où il peut figurer il aura la propriété exprimée dans la prémisse. On peut essayer de rendre cette dernière hypothèse un peu moins confuse.

J'ai livré à l'instant l'esprit dans lequel Hintikka a développé sa propre solution au problème de la présupposition d'existence que ferait un terme singulier dans la prémisse du cogito. Cette solution était d'envisager un mode particulier, perspectival, de quantification. Mais en réalité dans la prémisse du cogito il n'y a pas de quantificateur apparent. Il y a un terme singulier, que l'on peut certes tenter d'éliminer contextuellement à l'aide d'un quantificateur perspectival, mais cela revient à renoncer à la forme grammaticale du cogito au profit d'une forme logique assez hypothétique ou, en tout cas, trop générale. On peut aussi voir cette forme quantifiée comme la généralisation existentielle du cogito qui, étant donné la nature particulière du quantificateur concerné, mettrait en lumière le type d'engagement ontologique que *pourrait* permettre la prémisse du cogito. La quantification révèle le type d'entités qui peuplent le domaine d'interprétation du cogito. Cette interprétation doit être minimalement présuppositionnelle. Ceci dit, dans la prémisse du cogito nous avons, en surface du moins, affaire à la prédication singulière d'une certaine propriété à une certaine constante d'individu et nous voulons qu'au niveau même de cette prédication singulière une présupposition d'existence soit évitée. De plus, ce prédicat exprime une propriété essentielle. La forme logique de la prémisse doit donc refléter les ingrédients suivants : elle consiste en un énoncé singulier indexical contenant une propriété essentielle. Elle n'est pas un énoncé quantificationnel et la constante d'individu – si on la maintient dans la notation logique – ne présuppose pas la présence d'un individu. Si l'on y regarde bien, il reste donc seulement le prédicat, dans la forme logique de la prémisse, et ce prédicat doit à lui seul assumer les idées de perspective et d'essence. Nous avons donc affaire à un prédicat qui exprime une propriété perspectivale essentielle.

Dans une conception de la prédication héritée de Meinong, et au principe de la logique libre, il est possible d'envisager que la prédication d'une propriété à un objet n'entraîne pas l'existence de ce dernier. Cependant, ce n'est pas exactement ce dont il peut être question ici. La prédication de la propriété à la première personne qui est dite penser ne doit pas entraîner l'inexistence de cette dernière, ou, plus exactement, elle ne doit pas entraîner l'idée que la première personne est un objet inexistant. Elle doit seulement, de manière plus faible, demeurer neutre relativement à l'existence ou à l'inexistence de cette première personne qui est supposée former l'objet de la prédication. En effet si l'absence de présupposition

existentielle accompagnant la prédication de la pensée à un sujet devait être interprétée ici dans le sens strict de l'inexistence de ce sujet, le cogito dans son ensemble serait ce que Hintikka désigne comme un énoncé existentiellement inconsistant : « Ce qui pense n'existe pas, donc il existe. » Ce n'est évidemment pas le sens du cogito. Mais Hintikka ne propose pas une réponse qui semble parfaitement adaptée au problème en disant que pour éviter cette inconsistance existentielle il faut interpréter le cogito comme un certain acte de langage, nommément l'acte d'éviter l'inconsistance existentielle. On passerait validement à la conclusion « *sum* », parce que le fait de prononcer « *cogito* » ne peut pas donner lieu à une inconsistance existentielle. C'est en substance la réponse de Hintikka au problème de l'inférence de *cogito* à *sum* : une réussite performative par défaut. Il y a assurément des éléments performatifs qui renforcent l'inférence de la prémisse à la conclusion du cogito. Ces éléments sont liés à la conception cartésienne de l'intuition : on doit pouvoir saisir d'un seul trait l'inférence de *cogito* à *sum*, cela signifie que l'on doit voir immédiatement de quelle manière *sum* est impliqué par et dans le cogito. Mais, insistons-y, il s'agit alors de donner une réponse à la question du type d'inférence que forme la transition de cogito à *sum*, et non pas à la question de la nature des ingrédients qui constituent logiquement la prémisse.

Les deux questions peuvent toutefois être liées. Si la prémisse du cogito implique l'existence du sujet, mais ne la présuppose pas, la prédication doit être d'une nature particulière. Deux contraintes s'exercent : d'une part la prémisse forme un énoncé complet (saturé), d'autre part cet énoncé complet ne présuppose pas qu'un certain individu existe mais ne doit pas impliquer non plus que cet individu n'existe pas. La solution que nous ne pouvons pas retenir est donc de dire que le sujet du cogito est un objet non existant ou encore un objet abstrait et que la forme de la prédication est de type de celle qui s'applique à ce genre d'objets. Assurément si l'on admettait que le sujet du cogito est un objet strictement concevable, il posséderait essentiellement la propriété de penser qui lui est attribuée dans la prémisse ; de plus, s'il était un objet concevable, aucune contrainte d'existence ne se poserait à son égard à travers la prédication d'une certaine propriété. Ainsi, en disant que le sujet du cogito est concevable, nous pourrions obtenir deux résultats logiques désirables, mais nous ne le souhaitons pas réellement. Le type de prédication que les meinongiens et les néomeinongiens ont appliqué aux objets abstraits non existants (à savoir que ces objets encodent de manière essentielle les propriétés qui leur sont attribuées mais ne les exemplifient pas et, ce faisant, n'entrent pas eux-mêmes dans des états de choses réels ou dans des pensées qui affirment l'existence d'états de choses) ne convient pas à la prémisse du cogito. Le sujet dont il est dit qu'il pense n'encode pas le prédicat « penser », il est censé l'exemplifier comme un attribut réel, un attribut qui entraîne l'existence.

Il est nécessaire, à ce point de l'argumentation, de revenir sur le fait que cet attribut réel est également un attribut essentiel de l'objet duquel il est prédiqué, mais que pour autant l'existence de cet objet ne peut être simplement présupposée dans l'énoncé de la prémisse. La solution néomeinongienne est en apparence satisfaisante parce qu'elle semble répondre à ce double besoin : le sujet du cogito peut posséder, selon un certain mode de la prédication (il « encode » la propriété correspondante), la propriété de penser, qui peut être essentielle dans la mesure où tout objet qui encode une propriété a cette propriété de manière essentielle, et cet objet n'est nullement obligé d'exemplifier la propriété d'existence. Cependant bien qu'il y ait un sens à dire que le sujet du cogito est, au moment de l'énoncé de la prémisse, un objet purement concevable, il y a beaucoup moins de sens à dire qu'il est un objet abstrait. En tout cas il n'est pas intuitif que le sujet du cogito encode la propriété de penser, bien qu'il possède cette propriété de manière essentielle. Il semble que le sujet du cogito exemplifie ses propriétés en ceci qu'il est un objet concret dont l'existence est – du moins en principe et au

terme du déroulement de la chaîne argumentative initiée par la prémisse du cogito – spatio-temporelle.

Une autre solution peut se présenter dans ces termes : la prédication réalisée dans la prémisse du cogito est enchâssée sous un opérateur modal : « S'il est possible que je pense, (alors je suis (nécessairement)). » L'usage de la modalité est ici, dans la prémisse, *de dicto* et non *de re*. L'objet n'est pas supposé exister et possiblement penser dans les circonstances actuelles d'énonciation de la prémisse. Ce qui est dit est que si je pense dans un monde possible – c'est-à-dire si j'exemplifie la propriété de penser dans ce monde –, alors j'existe nécessairement, c'est-à-dire y compris dans le monde actuel ; mais cette existence actuelle n'est pas présupposée, elle est impliquée par la prémisse. Cette solution est plus satisfaisante que la précédente. En particulier parce qu'il semble plutôt adéquat de caractériser la prémisse du cogito dans les termes d'une hypothèse, de la position d'une possibilité, dans la mesure où l'ensemble du cogito est censé refléter une structure inférentielle. Elle n'est pas tout à fait satisfaisante, toutefois, dans la mesure où cette idée que le cogito est une inférence, et qu'il est ainsi naturel de modaliser sa prémisse, est une reconstruction à posteriori. Elle correspond à la présentation du cogito comme un raisonnement et ne suit peut-être pas exactement la procédure intuitive qui nous fait impliquer l'existence du sujet du cogito à partir de l'expression prédicative formée par la prémisse.

Ce qui est peu naturel dans la solution précédente est en réalité la généralité du cadre modal dans lequel est exprimée l'intuition du cogito. Ce cadre modal est satisfaisant pour reconstruire le raisonnement et satisfait les *desiderata* sur la nature de la prémisse : rapport entre prédication, essence et présupposition existentielle. L'utilisation du cadre modal permet de saisir l'inférence de *cogito* à *sum*, et tout particulièrement le passage d'une certaine possibilité à une conclusion nécessaire. En revanche, si l'on veut se concentrer sur l'intuition qui accompagne l'énoncé de la prémisse, il faut restreindre la reconstruction logique de l'argument aux circonstances actuelles de l'argument, le point particulier de l'espace modal où la prémisse est énoncée, conçue ou envisagée. Il suffit, en quelque sorte, de restreindre notre attention à un point particulier de cet espace modal, qui permet de reconstruire l'argument du cogito, pour saisir l'intuition du cogito. À quoi cela revient-il dans notre cas ?

Raisonnons du plus général au particulier, de l'espace d'interprétation au point local où est énoncée la prémisse du cogito. L'argument a été reconstruit dans ces termes : si un objet possible possède un certain prédicat, alors il existe nécessairement. Du point de vue des circonstances particulières dans lesquelles est énoncée la prémisse du cogito, cela signifie qu'un certain prédicat coïncide avec l'objet dont il est de fait une propriété. De ce point de vue local on voit que l'on omet simplement de modaliser la prémisse et la conclusion : la prédication de la pensée et l'existence du sujet. De ce point de vue local *il se trouve*, en un sens, qu'un certain prédicat s'applique à un certain objet. Naturellement cette coïncidence locale est modalement faible au regard de l'argument qui, dans son ensemble, affirme que la possibilité qu'une certaine propriété essentielle s'applique à un sujet entraîne l'existence nécessaire de ce dernier. Mais si l'on considère, non par la force générale de l'argument – compréhensible à partir d'une reconstruction logique générale de l'inférence et de la mise en évidence des modalités qu'elle comporte – mais, pour ainsi dire, par une coupe locale de l'argument qui correspondrait à sa réalité intuitive, il n'y a pas plus dans la prémisse du cogito que cette forme de prédication sans assomption ontologique que l'on peut provisoirement caractériser comme une coïncidence du prédicat et du sujet.

Cette solution est satisfaisante parce qu'elle répond à la contrainte principale sur la forme logique de la prémisse du cogito formée par la nécessaire absence de présupposition existentielle en s'approchant au plus près de la réalité intuitive qui accompagne la formulation de cette prémisse. Elle emprunte à deux types de ressources : la variété des types de prédication et la granularité de l'espace modal. Cependant elle se départit de la manière

habituelle de mobiliser ces ressources. Dans le cas de la prédication, une troisième voie est en somme ouverte, entre les deux types de prédication retenus dans le cadre de la logique libre d'inspiration meinongienne. La forme de prédication que nous avons isolée est une sorte de coïncidence entre le prédicat et le sujet : le sujet exemplifie une certaine propriété mais la prédication de cette propriété à ce sujet n'implique pas localement l'existence de celui-ci. Une telle forme de prédication peut sembler paradoxale étant donné que le sujet du cogito est, dans le présent contexte cartésien, censé posséder de manière essentielle la propriété correspondante. Mais c'est l'utilisation particulière que nous faisons de l'espace modal qui permet de répondre à cela : on peut considérer localement les rapports entre un prédicat et un objet, indépendamment des propriétés modales globales qui ont permis de mettre en rapport ces deux termes logiques. Du point de vue local, en l'occurrence, nous avons l'apparence d'une coïncidence. Se placer au niveau de l'intuition qui accompagne la prémisse du cogito est prendre ce point de vue local sur les choses ; cela n'implique en rien que nous soyons par ailleurs insensibles à la force de l'argument dans son ensemble. Il se trouve seulement qu'une lecture naturelle de l'argument cartésien commence par un tel appel à l'intuition. Nous allons nous concentrer à présent sur le rapport entre le prédicat et son sujet, dans la prémisse du cogito, à ce niveau local.

### **La nature de la prédication indexicale**

Il faut préciser le rapport entre le prédicat et la prémisse dans les circonstances actuelles d'énonciation de la prémisse du cogito. Nous avons vu qu'un des traits sémantiques qui doit figurer dans la prémisse du cogito est son indexicalité. Celle-ci signifie, du point de vue logique, qu'une expression ou un terme présent dans son énonciation, n'est pas substituable *salva veritate*, dans certains contextes intensionnels, par un autre terme qui aurait la même extension. Or, comme on l'a vu, la prémisse du cogito peut être interprétée comme se tenant dans la portée d'un opérateur de possibilité ; dans un tel contexte intensionnel on ne peut pas remplacer l'occurrence de la première personne par une expression ayant la même extension. Mais la raison particulière de cet échec de la substitution est différente du cas habituel. Au sein des contextes épistémiques il n'est pas possible de substituer, disons, « Descartes » et « l'auteur du *Discours de la méthode* » : bien que ces termes aient localement la même extension, il existe des mondes possibles où ils n'ont pas la même extension. Le cas de la première personne est différent. Prenons comme expressions coextensionnelles au pronom ou à l'inflexion de première personne dans la prémisse du cogito « le locuteur de cet énoncé », ou « le penseur de cette pensée », à savoir des expressions token-réflexives renvoyant à l'occurrence elle-même de l'énoncé ou de la pensée en première personne. Dans aucune circonstance il n'est localement possible de dissocier « je » de l'expression coextensionnelle « le locuteur de cet énoncé » ou « le penseur de cette pensée ». Ces expressions sont intensionnellement équivalentes : mais elles le sont localement. Naturellement, il y a des cas pathologiques d'utilisation de « le penseur de cette pensée » où le penseur en question ne reconnaît pas qu'il est l'auteur de la pensée. Les usages de « je » et d'expressions intensionnellement équivalentes peuvent être dissociés. Autrement dit, il ne suffit pas de mettre en rapport une expression indexicale en première personne et une expression token-réflexive en troisième personne, il faut que l'expression en troisième personne soit à priori appliquée à lui-même par le penseur d'une certaine pensée. Il faut que cette expression token-réflexive soit une expression satisfaisante d'un concept de soi (une autodescription) que le penseur s'applique à lui-même. Si une telle condition réflexive n'était pas remplie, il est possible de trouver des circonstances dans lesquelles la substitution de l'expression indexicale et de l'expression token-réflexive échoue.

La coïncidence locale d'une certaine description et d'une certaine référence singulière dépend donc de la présence et du rôle de cet élément descriptif et, comme nous y avons insisté plus haut, de son mode d'application à l'objet de la référence singulière dans la prémisse du cogito. La coïncidence locale signifie, du point de vue logique, l'équivalence intensionnelle de l'extension du prédicat et de la référence du terme singulier. Selon l'approche que nous avons développée, elle signifie plus précisément la « coïncidence » actuelle du prédicat et du sujet de la prédication et le fait que ce prédicat soit tel que, s'il n'était pas prédiqué du sujet, ce dernier n'existerait pas. Le mode de prédication que nous avons envisagé plus haut contenait ces deux idées apparemment antinomiques de coïncidence et d'essentialisme. Mais si l'on voit bien que la coïncidence porte sur la nature de la prédication et l'essentialisme sur la nature du prédicat, l'apparence d'antinomie se dissipe. À présent on aperçoit déjà de quelle manière ces deux idées sont compatibles avec le rôle que peut jouer un concept de soi dans la réalisation de cette coïncidence actuelle. Le concept de soi est de nature token-réflexive : en un sens l'expression de ce concept ne fait qu'indiquer que certaines occurrences de pensées ou d'énoncés se rapportent à un auteur de ces pensées ou des ces énoncés. Une telle description n'indique pas qu'une pensée est prédiquée d'un individu, elle indique que l'occurrence d'une pensée renvoie à un auteur de cette pensée. En un sens, on pourrait dire que l'occurrence de la pensée est le sujet de la prémisse du cogito et l'énoncé de forme prédicative « je pense » ne fait que relier cette occurrence à l'auteur de la pensée. L'idée de propriété essentielle est simplement exprimée par la réciproque en disant que sans l'occurrence de cette pensée, l'auteur auquel cette pensée renvoie ne pourrait pas en être l'auteur ; ce qui revient à dire que ce sujet ne serait pas ce qu'il est s'il ne coïncidait pas localement avec son concept de soi.

Si l'on traduit dans les termes d'une représentation logique de la prémisse du cogito les idées esquissées dans le paragraphe précédent, on voit que la formulation d'une pensée réflexive – d'une pensée qui met en œuvre un concept de soi – peut se passer de la mention explicite d'un terme singulier référentiel. De manière générale, on peut soutenir qu'il y a des propositions complètes, du type de la prémisse du cogito, dont l'expression sur le plan logique ne contient qu'une partie prédicative. Ces propositions sont typiquement indexicales et token-réflexives et le mode de prédication qu'elles exemplifient est celui d'une coïncidence entre le prédicat et le sujet implicite de la prédication. Il reste cependant à clarifier en quel sens ces propositions (et donc ces parties prédicatives qui entrent exclusivement dans leur forme logique) sont indexicales. Des propositions qui sont complètes, formées d'une simple expression prédicative et indexicales ont été envisagées, dans des cas très différents de celui du cogito cartésien, par différents auteurs<sup>4</sup>. Strawson, dans « On referring » considère l'exemple d'un panneau indiquant à l'entrée d'un pont en mauvais état « dangereux pour les poids lourds »<sup>5</sup>. Le sujet grammatical de la phrase est absent, pourtant, comme le dit Strawson, « le sujet est compris ». La question est de savoir comment se produit la juxtaposition de l'expression exclusivement prédicative et de son sujet. Les exemples peuvent être multipliés : toute étiquette reliée d'une manière ou d'une autre à cet objet forme une expression complète prédicative concernant cet objet. Le fait que cette expression prédicative constitue une suite de symboles complète dépend naturellement du fait qu'elle est formulée en présence du sujet de la prédication. La coïncidence du prédicat et du sujet dépend ici d'un élément indexical de liaison entre des deux éléments. On peut remarquer que cet élément indexical de liaison est attaché au prédicat, ou, plus exactement, va du prédicat dans la

---

<sup>4</sup> Je suis redevable d'une discussion avec Eddy Zemach et de la lecture de son article « *De se* and Descartes : A new semantics for indexicals » (*Nous*, 19, 1985, p. 181-201) en ce qui concerne l'application à l'analyse du cogito des « display sentences » de Strawson et de Searle dont il va être question. Je suis responsable de la nature des analyses qui diffèrent sensiblement des siennes.

<sup>5</sup> P. F. Strawson, « On referring », *Mind*, 59, 1950, p. 320-344.



direction du sujet, et non l'inverse. C'est en ce sens particulier que l'on peut parler de « prédicats indexicaux ». Certaines propositions complètes sont ainsi formées de prédicats indexicaux, mais il faut cependant noter que le fait qu'elles soient logiquement complètes est justifié pragmatiquement : il importe que ces propositions réussissent à pointer vers un objet adéquat de prédication. Adéquat, cependant, ne veut pas dire conforme : ainsi le panneau « dangereux pour les poids lourds » peut être déplacé par un plaisantin et posté devant un magasin de porcelaines ; la phrase restera complète. Ainsi un prédicat indexical, du type que nous voyons en ce moment, est détachable, comme la plupart des prédicats, de son sujet de prédication.

On peut douter que des phrases exclusivement prédicatives puissent être complètes. Dans ce cas, on peut présenter les choses autrement et le paragraphe précédent n'aura servi qu'à caractériser ce que nous pouvons appeler un prédicat indexical. On peut considérer que la phrase complète est donnée à la fois par le prédicat indexical et par l'objet auquel il est relié. Donc, dans l'exemple de Strawson, la phrase complète est formée par l'inscription sur le panneau, la forme du panneau et le pont lui-même. Dans une telle phrase le pont n'est pas utilisé pour référer à autre chose qu'à lui-même, il figure lui-même dans la phrase, il est présenté en personne. Le lien entre la partie prédicative et la partie réelle de la phrase est donc de nature indexicale. Mais est-ce que toute application d'une partie prédicative à un sujet présenté en personne dans la phrase est semblablement de nature indexicale ? On pourrait en effet arguer que l'indexicalité n'apparaît précisément que lorsqu'il faut bien relier, en vue de formuler une proposition complète, des matériaux aussi hétérogènes qu'un pont et un prédicat, mais que l'indexicalité du prédicat semble disparaître aussitôt que les deux parties sont de nature verbale. Searle propose notamment une théorie de la citation où la citation est vue telle un matériau exhibé, comme des mots devant être considérés comme présents en personne auxquels le reste de la phrase s'attache de manière prédicative<sup>6</sup>. Est-ce que dans ce type de cas la partie prédicative de la phrase est reliée de manière indexicale à la partie présentée ? Pas directement. La suggestion de Searle est ambiguë, car les mots de la citation sont bien présents en personne dans la phrase, mais ils renvoient à d'autres mots du même type, bien que produits en une circonstance d'origine différente. Dans ce cas les mots cités d'un côté renvoient au matériel verbal originel et de l'autre servent de représentants aux mots d'origine. Le point est subtil. Le représentant est ici de même nature, verbale, que le représenté, si bien que Searle est justifié à analyser les phrases qui comportent des citations comme la concaténation d'un matériel présent en personne et d'une partie prédicative. Mais le représentant renvoie aussi à ce qu'il représente, même si dans la phrase il semble se substituer parfaitement à celui-ci. Dans un tel cas la prédication et la référence au sujet de la phrase (démonstratif, indexical, ou ici peut-être simplement mimétique) sont dissociées l'une de l'autre. Nous avons une phrase où le sujet semble présent en personne mais où le prédicat ne fait que s'appliquer au sujet.

Nous comprenons certains énoncés où le matériel exhibé par la phrase en position de sujet n'est ni une réalité proprement extérieure à la phrase (comme le pont) ni ne figure dans la phrase de manière représentative (comme les mots de la citation), mais peut être considéré comme une sorte de matériau intrinsèque auquel une référence indexicale est réalisée par la partie prédicative de la phrase. Dans le cas où le matériel exhibé ou cité est de nature mentale nous n'avons en effet pas besoin d'y renvoyer de manière démonstrative ni de considérer que son occurrence renvoie à une autre occurrence d'un contenu mental de même type, car nous utilisons directement ce contenu mental pour produire la phrase complète où il figure. Dans ce cas, en principe, la partie prédicative remplit les deux fonctions d'application et de renvoi

---

<sup>6</sup> J. Searle, *Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970.

indexical au sujet. Quel est le lien plus particulier du prédicat et du sujet dans une phrase de ce type ?

Un premier pas vers la réponse à cette question vient du fait que le problème de la substitution de termes coréférentiels au sujet de la phrase est drastiquement modifié dans le contexte de ces phrases. Le sujet – une certaine pensée, un contenu mental – étant présent en personne, il n’y a pas lieu de poser la question de la substitution de termes coréférentiels, dans la mesure où le sujet n’est pas un terme singulier référentiel, mais le sujet lui-même. La première remarque est donc de dire que le prédicat et le sujet de la phrase n’ont pas à converger vers un point commun où ils doivent respectivement s’appliquer et référer. Les mots du sujet ne sont pas utilisés de manière référentielle. Dans le cas où le matériel exhibé par la phrase (ou de manière équivalente par la pensée que cette phrase exprime) est inhérent à la phrase (ou à la pensée), la convergence du prédicat et du sujet n’est pas, pour le dire cavalièrement, le problème de cette phrase, et ce problème peut donc être simplement écarté de la représentation logique de la phrase. Il reste donc un mode particulier de la prédication – que nous avons nommé plus haut la coïncidence – et qui peut être à présent caractérisé un peu plus précisément. Si le prédicat exprimé par la phrase est une autodescription minimale du sujet, au sens où il contient une référence réflexive à sa propre occurrence (c’est-à-dire l’occurrence de la partie prédicative de la phrase elle-même) en relation avec le sujet de la phrase, comme dans « locuteur de cette phrase » (ou « penseur de cette pensée »), il est clair que le prédicat coïncide avec le sujet et qu’il comporte dans sa propre formulation un renvoi indexical au sujet. Le point significatif, par conséquent, est que le sujet est compris dans le prédicat et que dans une phrase qui exhibe un tel sujet ou qui contient un tel prédicat, le matériel exhibé et la partie prédicative coïncident dans une large mesure. On peut donc dire que dans une phrase comme « je pense », où une référence singulière, porteuse d’une présupposition existentielle, doit être évitée et où le prédicat est clairement un contenu mental réflexivement présent à l’esprit du penseur, le prédicat constitue lui-même la partie exhibée de la phrase.

Il y a un usage public indexical des prédicats. Dans la mesure où un prédicat est détachable de l’un de ses sujets, on peut imaginer plusieurs manières de l’y rattacher. Une de ces manières, comme on l’a vu, est de rattacher un objet réel à l’inscription d’un prédicat qui pointe en direction de cet objet. Les conventions de rattachement sont diverses : simple apposition d’un panneau, dessin en forme de flèche, juxtaposition de l’élément réel et de l’élément phrastique prédicatif. L’usage indexical privé des prédicats est de nature très différente. La liaison du prédicat et du contenu mental n’est pas conventionnelle. Le prédicat n’est pas détachable de son sujet. L’analogie avec le cas public provient du fait que le sujet de la prédication est directement présent à l’esprit du penseur, il constitue une partie réelle de la phrase. Mais l’analogie cesse dans la mesure où ce qui est présent à l’esprit du penseur n’est autre que le prédicat lui-même qu’il s’applique de manière réflexive et incorrigible.

Il n’y a donc pas réellement de problème de la référence dans le cogito. On peut certes chercher à identifier ce qui forme le sujet, présent, de cette prédication indexicale. Il s’agit, comme on l’a dit, à la suite de Hintikka, d’un objet d’expérience directe duquel le prédicat « — pense » donne une caractérisation token-réflexive minimale. Ce sujet de la pensée existe nécessairement tant qu’une pensée est présente. La coïncidence du sujet et du prédicat est donc essentielle. On peut ainsi décrire ce qu’offre à l’intuition la prémisse du cogito : l’occurrence d’une pensée suffit à renvoyer à l’attribution essentielle d’une propriété au sujet de cette pensée. Mais la prémisse dit moins que cela encore : elle ne pose que l’occurrence de la pensée. Le reste fait déjà partie de la reconstruction analytique du cogito, c’est-à-dire de la compréhension du cogito comme un argument à l’origine d’une chaîne de raison plutôt que comme une certaine intuition. L’argument du cogito a pour vocation, chez Descartes, de nous amener d’une ontologie des occurrences à une ontologie des substances. La prédication

indexicale est la notion logique fondamentale, me semble-t-il, qui rend compte du sens intuitif de la prémisse. Mais elle est logiquement compatible avec une compréhension plus générale de l'argument, et en particulier le traitement de sa valeur modale. L'intuition de la prémisse représente un aspect ponctuel du développement argumentatif à posteriori du cogito qui nous dit que « si une certaine pensée est possible, l'existence est nécessairement prédiquée d'un sujet ». L'intuition nous dit simplement qu'une certaine coïncidence prédicative\*\*\*\*\* et j'ai tâché d'analyser la nature locale, indépendamment de la portée modale du cogito, de cette prédication.